



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 20 septembre 2023

Communiqué de presse

Renforcement de la coordination de l'action administrative et judiciaire en matière de lutte contre l'habitat indigne

Le département de Tarn-et-Garonne est impacté par l'activité de propriétaires louant des logements ne répondant pas aux règles d'habitabilité, mettant parfois en danger la santé et/ou la sécurité de leurs locataires.

Certains propriétaires bailleurs abusent de la vulnérabilité de locataires souvent désarmés pour exercer leurs droits. L'État luttera sans relâche contre ces marchands de sommeil avec les acteurs du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Cette volonté demande de renforcer la coordination de l'action administrative et judiciaire en matière de lutte contre l'habitat indigne.

C'est pourquoi, le préfet de Tarn-et-Garonne, le Procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Montauban, ont signé le 19 septembre 2023, avec la mairie de Montauban, le conseil départemental, la direction départementale des finances publiques, l'agence régionale de santé, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et l'agence départementale d'information sur le logement, une convention interservices de lutte contre les marchands de sommeil.

Elle vise à organiser localement l'échange d'informations pour le repérage des propriétaires peu scrupuleux, et à coordonner nos actions en vue de poursuites judiciaires adaptées : amendes pour contravention, peines d'emprisonnement en cas de non-respect d'un arrêté interdisant la mise en location, de mise en danger de la vie d'autrui voire confiscation des biens immobiliers en cas de condamnation pour soumission de personnes vulnérables à des conditions d'habitat indigne.

La mise en oeuvre opérationnelle de la convention se traduira par la mise en place prochaine d'un comité dédié à la lutte contre les marchands de sommeil réunissant l'ensemble des signataires.